

Cabinet du président

**Direction de la citoyenneté
et de l'information**

Nantes, le 3 mai 2010

Contacts presse

Jérôme Alemany
02 40 99 12 46

Virginie Brinseau
02 40 99 11 18

Marie Chardronnet
02 40 99 17 45

communiqué de presse

Patrick Mareschal mobilise les députés contre les menaces sur l'éolien

Patrick Mareschal demande aux Députés de Loire-Atlantique de se mobiliser contre les derniers amendements apportés au projet de loi « portant engagement national pour l'environnement ».

A la veille de l'examen de ce projet de loi à l'Assemblée Nationale, **le président du Conseil général a adressé à chaque député de Loire-Atlantique un courrier**. Patrick Mareschal y dénonce les derniers amendements apportés au projet de loi par la Commission des affaires économiques comme « *une réelle menace pour la filière éolienne en France, et tout particulièrement en Loire-Atlantique* ». Création de Schémas régionaux éoliens, taille minimum des futurs parcs ou application du régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) pour les activités éoliennes : « *ces propositions vont encore alourdir une procédure déjà longue, qui bride le développement de cette source d'énergie renouvelable en France et, partant, qui nuit à la structuration d'une filière française de l'éolien* », considère Patrick Mareschal.

Compte tenu des caractéristiques de la Loire-Atlantique, **l'éolien est la principale source d'énergie qui puisse permettre d'atteindre l'objectif cible de 9 % d'électricité renouvelable à échéance de 2015**, que s'est fixé en décembre 2007 le Conseil général, avant de se mobiliser à travers la réalisation d'études de zones de développement éolien à la

demande de certaines intercommunalités. Or, « *l'ensemble des parcs éoliens dont le permis de construire a été accordé représente seulement 5 % de la consommation électrique départementale* ».

« *Si le projet de loi devait être adopté en l'état, la plupart des parcs actuellement en instruction, qui ne figurent pas nécessairement dans les zones considérées comme propices par l'État dans le cadre du schéma régional en cours d'élaboration, ne verraien pas le jour (...). Autrement dit, la consommation électrique des habitants et des entreprises de Loire-Atlantique serait condamnée à rester fortement dépendante d'énergies fossiles ou d'unités de production basée hors du département.* »

Patrick Mareschal sollicite l'appui des parlementaires pour « *favoriser le développement d'une capacité de production locale* » et « *appuyer la démarche du Conseil général* » à l'Assemblée nationale, en votant contre ces amendements.